



Municipalité de Messines
La Fleur de la Gatineau!

Avis public

AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE MESSINES

Avis public est par les présentes donné par le soussigné directeur général et secrétaire- trésorier de la susdite municipalité que le Conseil municipal de Messines a adopté lors de la séance ordinaire du 4 février 2019 le règlement suivant :

RÈGLEMENT N° 2019-355

«RÈGLEMENT 2019-355 – SUR LE TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX»

Le règlement est maintenant déposé au bureau municipal de Messines, 70, rue principale, où toute personne peut en prendre connaissance durant les heures régulières d'ouverture qui sont du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

DONNÉ À MESSINES, ce 5^e jour du mois de février 2019.

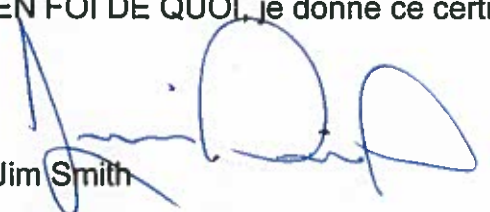
Jim Smith

Directeur général et secrétaire- trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché une (1) copie de l'avis public relatif au règlement # 2019-355 aux endroits désignés par le Conseil entre 8h30 et 16h30 le 5 février 2019.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^e jour du mois de février 2019.



Jim Smith

Directeur général/ secrétaire- trésorier